



Sommaire de l'assurance vie sur crédit aux entreprises

Protections offertes par TD, Compagnie d'assurance-vie (TD Vie) et Sun Life du Canada (Sun Life)

Voici un sommaire de la protection. Consultez le certificat d'assurance correspondant pour connaître la liste complète des garanties. En cas de disparité avec le présent sommaire, c'est le certificat d'assurance qui primera.

Qui peut souscrire l'assurance?

L'assurance vie sur crédit aux entreprises est une assurance collective facultative pour les clients de crédit commercial de la TD.

Vous pouvez demander une assurance crédit pour :

- un résident canadien âgé entre 18 et 69 ans;
- le propriétaire ou le conjoint du propriétaire d'une entreprise non constituée en société;
- un administrateur ou un dirigeant de l'entreprise;
- un garant personnel;
- une personne essentielle à l'entreprise.

Quels sont les avantages?

L'assureur (« nous ») peut verser jusqu'à 1 000 000 \$ par personne assurée au titre de l'assurance vie.

Cela inclut les paiements pour rembourser :

- le solde impayé des produits inclus dans le montant total du crédit commercial autorisé de la personne assurée;
- tout montant d'intérêt dû;
- Toute prestation excédentaire est payée à l'entreprise.

En quoi consiste ma couverture?

Il s'agit d'une protection globale qui couvre le montant total du crédit commercial autorisé en cas de décès ou d'accident.

Pour les indemnités au titre de l'assurance vie et accident :

- la portion assurée du solde dû sur tout produit de crédit commercial;
- les frais d'intérêts dus.

Pour les indemnités au titre de l'assurance vie, toute prestation excédentaire sera payée à l'entreprise.

Une couverture complète ou partielle est offerte selon les besoins de votre entreprise.

Remarque : Consultez le certificat d'assurance pour connaître la définition des événements couverts ou obtenir des renseignements détaillés sur la protection.

Quand mon assurance entre-t-elle en vigueur?

Une fois que votre crédit est approuvé et est disponible, votre couverture prendra effet à la plus tardive des dates suivantes :

- si vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical, la date à laquelle vous remplissez la demande d'assurance;
- si vous devez remplir un questionnaire médical, la date à laquelle nous vous informons que votre demande a été approuvée.

Quand mon assurance prendra-t-elle fin?

Votre assurance vie sur crédit aux entreprises peut prendre fin avant le remboursement intégral de votre crédit commercial.

Par exemple, elle cessera :

- si votre crédit commercial est transféré à un autre prêteur;
- si vous n'avez pas payé vos primes d'assurance trois mois de suite;
- au 70^e anniversaire de la personne assurée.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Consultez le certificat d'assurance pour obtenir la liste complète des motifs de résiliation.

Comment puis-je résilier mon assurance?

Vous pouvez résilier votre assurance en **tout temps**.

Vous pouvez communiquer avec nous, au **1-888-983-7070**, ou avec votre succursale TD Canada Trust.

Comment puis-je présenter une réclamation?

Pour obtenir des précisions sur le processus de réclamation, communiquez avec TD Vie, au **1-888-983-7070**, ou consultez votre certificat d'assurance.

Dans quelles circonstances refusera-t-on de verser des prestations?

Tous les contrats d'assurance comportent des restrictions et des exclusions. Voici deux exemples de circonstances où nous ne verserons aucune prestation :

- vous avez fourni de l'information fausse ou incomplète en réponse aux questions sur votre état de santé;
- vous n'avez pas déclaré correctement votre statut relatif à l'usage du tabac.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Vous trouverez des précisions à ce sujet dans votre certificat d'assurance.